

GUILLAUME GONTARD

– SÉNATEUR DE L'ISÈRE –

Président du groupe Écologiste - Solidarité et Territoires



SOMMAIRE

■ 150 ans du Sénat	02	■ International	12
■ Édito	03	■ Industrie/Énergie	14
■ Collectivités locales	04	■ Services publics	16
■ Agriculture	06	■ Sécurité	18
■ Rénovation énergétique	08	■ Défense des libertés	19
■ Montagne et ruralité	10	■ Mon écosystème	20

54 ans

Architecte de profession

Ancien maire du Percy et conseiller
communautaire du Trièves

Conseiller municipal du Percy

2^e mandat de sénateur de l'Isère

Rattaché au groupe Communiste Républicain
Citoyen et Écologiste (CRCE) de 2017 à 2020

Président du groupe Écologiste Solidarité
et Territoires (GEST) depuis 2020

Vice-Président de la commission
Aménagement du territoire et
développement durable de 2017 à 2020

Membre de la commission des
affaires étrangères, de la défense et
des forces armées depuis 2020

Vice-Président de la délégation
sénatoriale aux entreprises



150 ANS DU SÉNAT

Impérial puis républicain, il doit devenir démocratique

Cette année 2025 a vu le Sénat célébrer ses 150 ans. Bien que cette chronologie débutant à la Troisième République ne soit pas tout à fait exacte, sa longévité illustre sa capacité d'adaptation à travers les différents régimes politiques. Avant de prendre sa forme républicaine actuelle en 1875, il fut d'abord impérial. Établi par Napoléon sur le modèle des institutions romaines antiques, il joue alors clairement un rôle de représentation des notables, que les révolutionnaires de 1789 et de 1848 avaient refusé, lui préférant une chambre unique élue au suffrage direct.

Malgré des réformes du mode d'élection, la chambre haute reste éloignée des citoyen.nes, qui ne peuvent élire directement leurs sénateurs. Après un âge d'or sous la III^e République, où il participe activement des grandes lois républicaines (école publique, laïque et obligatoire, liberté de la presse, droit d'association, séparation de l'Eglise et de l'Etat, etc), le Sénat se réfugie à nouveau dans un rôle conservateur, s'opposant à des avancées sociales et censurant par exemple deux fois le gouvernement de Léon Blum. Alors que sa suppression est plusieurs fois envisagée à partir de la Libération, il survit sous la forme du Conseil de la République consultatif jusqu'en 1954, puis retrouve son appellation de Sénat sous la Ve République. En 1969, Charles de Gaulle propose aux Français.es sa suppression, mais l'échec du référendum finit par ancrer son existence jusqu'à nos jours.

Si le bicamérisme permis par l'existence de deux chambres parlementaires et le mode d'élection de ses membres confère au Sénat un rôle de vigie républicaine parfois assumé avec succès, il demeure « une anomalie démocratique ». Dominé par une droite de plus en plus en décalage avec le paysage politique du pays, il a largement perdu, depuis la fin de la majorité absolue à l'Assemblée nationale en 2022, ses spécificités bienvenues dans la sphère institutionnelle (défense du droit et de l'Etat de droit, tempérance, culture du compromis...). Je plaide donc pour une grande réforme du Sénat pour en faire la chambre législative du temps long, avec un tiers d'élu.es des territoires, un tiers de membres de la société civile (entreprises, syndicats, associations... aujourd'hui réunis au CESE) et un tiers de citoyenne.s tiré.es au sort, avec un mandat unique de 9 ans. Cette nouvelle page du bicamérisme permettrait davantage de démocratie et de retrouver notre capacité à écrire des lois réellement concertées et tournées vers le futur.

STATISTIQUES

Sept. 2024 > Sept. 2025

22

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

(7 orales, 15 écrites)

1185

AMENDEMENTS SIGNÉS

80

AMENDEMENTS ADOPTÉS

18

PROPOSITIONS DE LOIS SIGNÉES

3

RÉSOLUTIONS SIGNÉES

310

INTERVENTIONS EN HÉMICYCLE

(+31 en commission)

Nous regrettons la fermeture du site bénévolenosenateurs.fr, dont les statistiques permettaient de prendre connaissance aisément du travail parlementaire des sénateurs. Loin d'accompagner cette initiative citoyenne, qui apportait une transparence bienvenue, le Sénat s'est montré méfiant.



LIRE LA TRIBUNE
COMPLÈTE



ÉDITO

Une année de mandat supplémentaire, à votre service, au service des collectivités, de l'intérêt général, de nos valeurs républicaines et de nos exigences démocratiques. Une année de mandat, de combat et de résistance pour répondre aux urgences sociales et climatiques. Une année de résistance : résister aux reculs démocratiques, aux reculs écologiques, aux injustices et aux inégalités croissantes ; résister aux dérives populistes, aux discours faciles et aux tentations fascistes.

Se souvenir inlassablement que, comme le disait Lucie Aubrac, le mot résister devrait toujours se conjuguer au présent : résister, c'est vivre ; résister, c'est cultiver sa capacité d'indignation, c'est dire non à toutes les formes de domination.

Les Premiers ministres et les gouvernements se succèdent, mais les choix politiques restent les mêmes, à rebours de ce qu'ont exprimé les Françaises et les Français.

L'Assemblée nationale, élue il y a un peu plus d'un an, est évidemment légitime. Pourtant, le Président de la République s'obstine à tout décider seul, à poursuivre une politique qui nous a conduits dans le mur, à protéger une caste d'hyper-privilégiés, quitte à sombrer entre les mains du pire.

Plus que jamais, nous avons besoin de cet esprit de résistance. Ne pas accepter la dérive autoritaire de la Ve République. Plus que jamais, nous avons besoin d'un nouveau souffle démocratique, de repenser nos institutions, de remettre la citoyenne et le citoyen au centre. Ce que nous vivons n'est pas seulement une crise politique : c'est une crise de régime, et il devient urgent de réformer nos institutions.

Dans ces temps troublés, l'esprit communal - sa cette capacité à agir collectivement, à trouver des consensus ou des compromis, à se projeter, à tracer des perspectives, à affronter la réalité - comme le font chaque jour les élus locaux, est une source d'inspiration précieuse. Cet esprit communal doit nous servir d'exemple pour retisser le lien entre les citoyens et l'action politique. La réponse au chaos climatique et au désastre écologique passera

inevitablement par l'action locale et l'implication citoyenne. Nous vivons une période charnière : entre l'abandon progressif de nos valeurs et la négation du changement climatique, ou, au contraire, un sursaut démocratique et une reprise en main écologique. La séquence municipale qui s'annonce peut être ce moment salutaire, ce moment politique qui redonne confiance, ce moment où la petite République donne des leçons à la grande. Cela dépendra de nous toutes et tous, de notre capacité à susciter l'envie et à ranimer une ferveur citoyenne.

Ce renouveau démocratique que nous appelons de nos vœux doit puiser sa force dans les quartiers et les villages, dans les villes et les bourgs, et montrer, malgré nos différences, notre capacité à coopérer et à changer la vie. Nous devons résister au vent mauvais et cultiver inlassablement, commune après commune, ce qui nous lie et nous anime : la liberté, l'égalité, la fraternité, la sororité et la protection de notre planète commune. C'est, en tout cas ce que je m'efforce d'accompagner au Sénat comme en Isère.

Au fil de ce bilan annuel, vous découvrirez mon action, mais aussi et surtout un formidable élan d'espoir, porté par l'extraordinaire capacité d'invention et d'imagination des collectivités locales.

Je vous souhaite une belle lecture, et une fin d'année remplie d'énergie, de solidarité et d'espérance.

Guillaume Gontard



COLLECTIVITÉS LOCALES

RÉPONDRE AUX DÉFIS DE LA PROCHAINE MANDATURE MUNICIPALE

A l'approche des élections municipales, le Sénat s'est porté au chevet des élu.es locaux pour tenter de remédier à la « fatigue municipale » croissante. Plus de 2000 maires, soit 6% des élu.es de 2020, ont démissionné en cours de mandat ; c'est un record. Les causes en sont nombreuses : transition organisée, usure, vieillissement et maladies et surtout une conflictualisation de la vie politique locale (en particulier dans les communes de plus de 10 000 habitants).

De fait, nos structures municipales et locales n'ont cessé de gagner en compétences accroissant de fait le degré de responsabilité des élus, tout en perdant en moyens financiers. Résultat : il faut toujours plus de créativité, de compétence et de temps pour mener à bien des projets, alors que la conception quasi-bénévole des mandats municipaux n'a pas changé. C'est ce paradoxe qu'il convient d'appréhender, sans pour autant basculer dans une professionnalisation à outrance qui ne correspond pas à l'aspiration démocratique de nos concitoyen.es.

LE STATUT DE L'ÉLU, UN CHANTIER ENCORE INACHEVÉ

C'est ce que tente impairemment de faire la proposition de loi portant création d'un statut de l'élu.e local.e, issue des travaux transpartisans de la Délégation sénatoriale aux collectivités locales, que le Sénat a adopté à l'unanimité au printemps 2024.

Ce texte permet des avancées, pour renforcer les indemnités, les droits à la retraite, améliorer la prise en charge des frais de déplacements, fluidifier la conciliation du mandat avec la vie professionnelle et la vie étudiante... Un amendement écologiste adopté prend également en compte les spécificités des contraintes professionnelles des indépendants.

Certes, il aurait fallu aller plus loin et créer un statut digne de ce nom sécurisant les élu.es, en particulier en fluidifiant les allers-retours entre le mandat et la vie professionnelle. Mais c'est une première étape importante. Au début de l'été 2025, le texte a été adopté par l'Assemblée nationale, avec quelques changements, notamment une hausse des indemnités moins forte que prévu. Les députés écologistes, dont Cyrielle Chatelain et Jérémie Iordanoff, ont obtenu quelques

avancées, comme la prise en charge des frais spécifiques des élu.es en situation de handicap. Si l'instabilité politique rend malheureusement l'application de ce texte avant les municipales peu probable, je me mobilisera au maximum lors de son retour au Sénat, afin que ce chantier aboutisse au plus vite.



GÉNÉRALISATION DE LA PARITÉ AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES



En mars 2025, le Sénat a adopté deux propositions de loi réformant le mode de scrutin pour les élections municipales dans les communes de moins de 1000 habitants, en y instaurant un scrutin de liste avec obligation de parité.

Cette réforme débattue depuis des années était notamment soutenue par l'Association des maires de France, celle des maires ruraux, Intercommunalités de France et le Haut Conseil pour l'Égalité. L'obligation de parité a fait ses preuves dans les autres élections pour faire progresser la part de femmes dans les conseils municipaux et donc mieux représenter la population, j'ai donc voté pour son élargissement aux communes peu peuplées.

Je n'ignore pas les difficultés à constituer une liste et à trouver des femmes motivées, qui ne se sentent parfois pas légitimes. Néanmoins, sachant que les femmes représentent la moitié de la population, qu'elles sont très investies dans la vie associative et que le scrutin de liste encourage un exercice plus collégial du mandat, je ne doute pas que suffisamment de candidates figureront sur les listes au mois de mars. Enfin, en permettant la possibilité de déposer des listes incomplètes (avec un minimum de candidats), cette réforme me semble apporter la souplesse nécessaire. Je me réjouis donc de cette avancée majeure pour la représentation des femmes.

Au-delà de constituer un levier nécessaire pour la parité, le scrutin de liste assure, de surcroît, la diversité et le renouvellement d'équipes municipales autour du maire et d'un projet commun. Il permet aux citoyens qui souhaitent s'investir dans leur village de le faire avec un cadre clair et identique pour toutes les communes.



GÉNÉRALISATION DE LA PARITÉ AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES

ÉLARGISSEMENT DES POUVOIRS DE DÉROGATION DES PRÉFETS : UNE FAUSSE BONNE IDÉE

Le Sénat a également adopté une proposition de loi renforçant les pouvoirs de dérogation des préfets, au nom de la simplification normative.

Ayant été maire d'une petite commune, je connais bien les contraintes bureaucratiques qui bloquent certains projets et ne m'oppose donc pas à la dérogation pour tenir compte des spécificités locales. Cependant, cette PPL étend ce pouvoir de dérogation trop largement, à toute norme réglementaire, y compris relevant d'établissements de l'Etat en dehors des compétences du préfet (ARS, ONF, OFB, ADEME...). Ce pouvoir disproportionné fait craindre une politisation du rôle de préfet, qui pourrait passer en force contre le droit, notamment environnemental, pour faire aboutir certains projets contestés. Par ailleurs, le fait que les parlementaires permettent à une autorité non-élue d'ignorer les règles qu'ils ont eux-mêmes voté est quelque peu absurde. J'ai donc voté contre ce texte et plaidé au contraire pour renforcer le recours à l'expérimentation, permis par la loi 3DS de 2021.

ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE : SOYONS AMBITIEUX ET ACCOMPAGNONS LES MAIRES !

Depuis l'adoption de la loi Climat et Résilience en 2021, l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN), visant à diminuer enfin la disparition de terres agricoles et d'espaces naturels dévorés par l'urbanisation, fait l'objet de vifs débats.

Ces dernières années, plusieurs réformes (loi ZAN 2 en 2023 et loi TRACE votée au Sénat en 2025) ont été mises en place, compliquant la lisibilité du dispositif et les possibilités communales en matière d'aménagement du territoire. Surtout, sous couvert de simplification, ces lois constituent un véritable retour en arrière, alors que la grande majorité des collectivités sont engagées vers une baisse de l'artificialisation des sols. J'ai donc voté contre ces textes.

Souhaitant écouter les inquiétudes et les revendications des élus sur cet enjeu central, j'en débat régulièrement avec les maires et les adjoints, à l'urbanisme. J'ai organisé une rencontre spécifiquement sur ce sujet début juillet 2025 avec les maires des Balcons du Dauphiné, à Arandon-Passins, où nous avons discuté de nombreux sujets : diversification des modes d'habitats (légers, collectifs, partagés), densification de certains villages, perte de population dans d'autres, mise en œuvre des PLUi, préservations des terres agricoles, valorisation des centres-bourgs, construction de nouveaux imaginaires, dynamisme rural ou encore support de l'intercommunalité aux actions municipales.



Réunion sur la carrière de la Rivière avec Christian Ferraris et Thierry Badouard

Pour les accompagner dans la mise en place du ZAN, le groupe écologiste du Sénat plaide pour donner plus de moyens aux collectivités, à travers de nombreux leviers : renforcement du Fonds vert, baisse de la TVA pour les travaux de rénovation, généralisation des Établissements Publics Fonciers (EPF) et de la contractualisation avec des offices fonciers solidaires (OFS) pour garder la main sur le foncier, majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, etc. Je continuerai à porter toutes ces propositions à toutes les occasions qui se présenteront.



ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE, MES PROPOSITIONS



AGRICULTURE

LE GOUVERNEMENT ET LA MAJORITÉ AGGRAVENT LA CRISE

Le début de l'année 2024 avait été marqué par le fort mouvement de colère des agriculteurs et agricultrices. Aux difficultés structurelles du métier (faiblesse des rémunérations, concurrence déloyale, disponibilité du foncier, dérèglement climatique, etc) est venu s'ajouter un contexte international délétère (conséquence de la guerre en Ukraine, crise énergétique, inflation, etc) plongeant un peu plus la profession dans la crise.

LOI D'ORIENTATION AGRICOLE

Instrumentalisant en partie cette colère légitime, le Gouvernement, main dans la main avec une majorité sénatoriale, s'appuyant sur les revendications du syndicat majoritaire, qui défend avant tout les intérêts à l'export des grands exploitants, a proposé une loi d'orientation agricole qui ne répond à aucune de ces problématiques et met le haro sur la nécessaire transition agroécologique.

Alors qu'Emmanuel Macron avait promis d'instaurer des prix plafonds pour les agriculteurs, nous n'avons même pas pu aborder ce sujet lors du

débat parlementaire. Rien non plus sur la lutte contre la concurrence déloyale social et environnement du libre échange (pire encore, alors que j'écris ces lignes, le Gouvernement l'exécutif s'apprête à céder sur le Mercosur). Aucune mesure significative non plus sur l'accès au foncier et donc sur le renouvellement des générations.



Fête de la pomme à Quaix-en-Chartreuse

Cette loi, à la main du sénateur Duplomb et d'une majorité sénatoriale débridée s'est résumée à une fuite en avant pour déréguler par tous les moyens la production enfermant les agriculteurs.trices dans un modèle qui les ruine, conduit à leur disparition progressive dans nos campagnes, empoisonne leur santé, mais aussi celle de toute la population et cause des dommages environnementaux considérables.

En affichant cet objectif noble et consensuel, le but est d'empêcher toute réflexion et proposition de modèle alternatif. Avec mes collègues du groupe écologiste du Sénat, nous avons porté de nombreux amendements et propositions pour que ce texte serve vraiment nos agriculteurs, en les aidant à changer de modèle et en facilitant leur installation. Le Conseil constitutionnel a d'ailleurs censuré plus du tiers de cette loi, illustrant combien la réputation du Sénat de bien écrire la loi s'est abîmée avec la radicalisation des LR.



LE PRODUCTIVISME ET LE
TECHNO-SOLUTIONNISME
SONT DES IMPASSE

LOI DUPLOMB

Radicalisation dont la loi visant à lever les contraintes du métier d'agriculteur, dite "loi Duplomb" est l'un des plus effrayants symboles.



Retour des rabais sur les pesticides, retour de l'acétamipride, un néonicotinoïde tueur d'abeille, menace sur l'indépendance de l'Agence de sécurité environnementale et sanitaire (ANSES), affaiblissement de la démocratie environnementale sur toutes les Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), accaparement de l'eau au profit de l'irrigation, ce texte est un musée des horreurs des fantasmes de la FNSEA.

Nous l'avons vivement combattu au Sénat en février avant qu'il ne s'invite au cœur de l'actualité avec le sabotage du débat à l'Assemblée par les partisans du Gouvernement puis notamment cette remarquable pétition signée par plus de deux millions de citoyen.nes dénonçant ces reculs en tout genre. Alors que le Conseil constitutionnel a heureusement censuré le retour de l'acétamipride, nous poursuivrons ce combat en défendant l'abrogation du reste de la Loi Duplomb.

ÉPIDÉMIES ANIMALES : L'URGENCE DE TOUT CHANGER

Cette année encore, les épidémies animales ont sévèrement touché nos élevages. Après la brucellose et la grippe aviaire, c'est la dermatose nodulaire bovine (DNB) et la tuberculose qui ont frappé les exploitations iséroises.

A chaque fois, la réaction est tardive et se solde par l'abattage généralisé, y compris de bêtes en bonne santé ou encore valorisables. Si des aides financières sont généralement distribuées (je me suis beaucoup mobilisé pour cela), cette réponse ne suffit pas. A chaque nouvelle épidémie, je renouvelle mes demandes aux ministres successifs de l'agriculture : développer la recherche sur les vaccins et en produire davantage en France, soutenir l'élevage de plein air (injustement montré du doigt), relocaliser les services aux animaux pour en limiter le transport (vétérinaires, abattoirs...) et surtout penser des élevages moins intensifs, seule garantie de résilience pour l'avenir. Un combat exténuant mais qui finira, je l'espère, par porter ses fruits pour nos éleveurs.



Échanges avec des agriculteurs touchés par la DNB

COLLOQUE SUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Dans ce contexte déléterre encore renforcé par la tentative de suppression de l'Agence Bio par Laurent Duplomb, toujours lui, lors de l'examen du budget au Sénat, nous avons, avec mon collègue Daniel Salon organisé un colloque sur l'avenir de l'agriculture biologique avec la participation de la Fédération nationale de l'Agriculture biologique.

L'occasion de se serrer les coudes et de se redonner du cœur à l'ouvrage en évoquant des sujets essentiels : massification de la production bio, rôle des territoires, accessibilité des produits pour le grand public, etc.



Échange avec l'Agence Bio



REVIVEZ NOTRE
COLLOQUE



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

SOUTENIR LA RÉNOVATION THERMIQUE DANS LE CREUX DE LA VAGUE

La rénovation énergétique des logements, politique essentielle pour l'écologie, des économies sur les factures des ménages et la santé des citoyen.nes, est décimée par des coupes budgétaires et des réformes permanentes. Toute l'année, je me suis mobilisé pour le secteur aux côtés des acteurs professionnels pour défendre les acquis mais aussi pour porter les nombreuses propositions de mon rapport encore inappliquées.

MA PRIME RÉNOV MENACÉE

En février, le Gouvernement a fait le choix délibérément de réduire le budget de Ma Prime Rénov de près de 30 % contre l'avis des professionnel.les de la filière, contre les recommandations du rapport sénatorial dont j'étais l'auteur qui préconisait au contraire d'accroître ces crédits d'un milliard d'euros supplémentaires.

Immanquablement, les crédits ainsi amputés ont été consommés trop rapidement, le dispositif ayant du succès, obligeant le Gouvernement à suspendre Ma Prime Rénov au mois de juin sous un fallacieux prétexte de lutte contre la fraude. S'en est suivi depuis un détricotage, toujours en cours, de réduction du périmètre du dispositif excluant notamment les rénovations globales, un contresens, de nombreux biens et certains types de travaux. J'ai eu l'occasion de mémouvoir, notamment en réunion au ministère, de ces économies de bout de chandelle qui menacent la pérennité et l'efficacité d'un dispositif primordial pour adapter nos logements à l'augmentation du coût de l'énergie l'hiver et aux chaleurs excessives l'été.



LE CADEAU DE DÉPART
EMPOISONNÉ DE
FRANÇOIS BAYROU

AU SÉNAT, LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE N'AVANCE PAS ASSEZ VITE

Entre fin mars et début avril, le Sénat a examiné trois propositions de loi consacrées à la rénovation énergétique des bâtiments. A chaque occasion j'ai tenté de proposer des amendements inspirés de mon rapport « Rénovation énergétique des logements : relever le défi de l'accélération », à chaque fois avec un succès très mitigé.

La première vise à adapter les enjeux de la rénovation énergétique aux spécificités du bâti ancien. Elle a été adoptée par le Sénat après avoir largement été vidée de son ambition, mais prévoit tout de même une définition plus précise du « bâti ancien » et d'adapter les paramètres du diagnostic de performance énergétique (DPE) aux spécificités du bâti ancien.



Rien malheureusement pour promouvoir les matériaux biosourcés, particulièrement adaptés pour ce type de constructions, ou pour accompagner les ménages modestes. J'ai défendu ces deux points, tout en interpellant la ministre sur la nécessité de professionnaliser davantage les diagnostiqueurs énergétiques, en confiant aux Chambres de commerce et d'industrie la validation leur formation via une carte professionnelle.

Le Sénat a ensuite examiné la proposition de loi visant à **assouplir l'interdiction de mise en location des passoires thermiques**. Nous nous sommes donc opposés à ce texte, tout en inscrivant un nouveau poste de travaux lié à l'habitabilité d'été pour lutter contre les bouilloires thermiques. J'ai également défendu l'idée d'un **DPE collectif opposable pour chaque bâtiment d'une copropriété**. Ainsi tous les copropriétaires seraient solidaires en empêchant qu'un bien proposant un DPE suffisant puisse être loué dans un immeuble faisant état d'un DPE insuffisant.



MON RAPPORT SUR LA
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
DES LOGEMENTS



Présentation de la filière chanvre au Sénat

LUTTER CONTRE LA FRAUDE ET DÉFENDRE NOS ARTISANS : MES AMENDEMENTS

Lors de l'examen au Sénat de la proposition de loi renforçant la lutte contre les fraudes aux aides publiques, dont la plupart des mesures concernait la fraude aux dispositifs de soutien financier aux travaux de rénovation thermique, j'ai fait adopter deux amendements reprenant des propositions de mon rapport.

Le premier rend obligatoire pour les sites internet et les publicités proposant des travaux de rénovation d'inclure un lien de redirection vers la plateforme France Renov' pour orienter les particuliers vers une information neutre et un accompagnement désintéressé. Le second vise à rétablir un délai de carence minimum d'un an après la suspension du label ou signe de qualité (notamment le label RGE) délivré à une entreprise et auquel est conditionné l'octroi d'aides financières pour les travaux.

En lien avec les organisations professionnelles (notamment la CAPEB 38 et la CAPEB nationale), j'ai proposé de conditionner le versement de

toute aide publique ou avantage fiscal à la réalisation d'un contrôle sur site obligatoire de type CONSUEL pour attester de la bonne exécution des travaux. Toutes les entreprises seraient ainsi éligibles aux travaux subventionnés et se verrait délivrer un certificat de conformité à l'issue du contrôle en cas de bonne exécution des travaux. L'obtention de trois certificats de conformité par une entreprise permettrait en outre la délivrance automatique du label RGE. Cette mesure permettrait de lutter contre la fraude, d'accompagner la filière de la rénovation et de simplifier la vie des entreprises.



Réunion au ministère du Logement sur l'avenir de Ma prime Rénov

CONTARD



AU SÉNAT, LA RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS
N'AVANCE PAS ASSEZ VITE



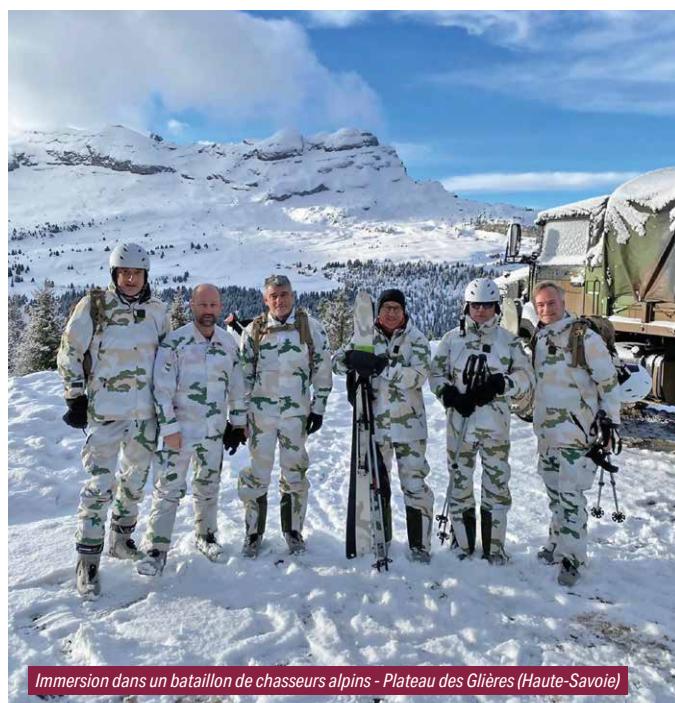
©Armand Portaz

MONTAGNE ET RURALITÉ

PROTÉGER NOS MONTAGNES PAR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ORGANISER LA TRANSITION DES STATIONS DE SKI

L'accélération du changement climatique ne cesse de transformer nos montagnes : fonte des glaciers, éboulements dévastateurs, disparition de la neige... Malgré la prise de conscience sur ces transformations,



Immersion dans un bataillon de chasseurs alpins - Plateau des Glières (Haute-Savoie)

les usages dévolus à nos massifs montagneux changent peu et restent très largement tournés vers le tourisme de sport d'hiver. En tant que montagnard, je suis évidemment attaché à la poursuite du ski et des autres sports d'hiver.

Mais la fuite en avant actuelle consistant à nier le réchauffement climatique et à installer des canons à neige partout est une impasse écologique, étant donné ses impacts lourds sur l'environnement, et économique, car elle endette les stations et les rends encore plus inabordables pour la population. L'impréparation du futur peut alors être dévastatrice, comme cela a été le cas cette année à l'Alpe du Grand serre.

Ainsi, lorsque la France s'est porté seule candidate à l'organisation des Jeux olympiques d'hiver 2030 dans les Alpes, j'ai regretté que cet événement mondial ne serve qu'à alimenter la fuite en avant au lieu de préparer l'avenir. Le groupe écologiste a tenté d'y remédier durant l'étude du projet de loi sur les JO 2030, en déposant 33 amendements (sur 88 au total) pour des infrastructures plus réutilisables, un vrai accompagnement des stations menacées et lutter contre la surveillance de masse. Malheureusement, ils ont pratiquement tous été rejetés et ce texte n'a pas eu le débat qu'il méritait.

En parallèle, je me mobilise pour renforcer la protection et la surveillance des glaciers, pour éviter que des catastrophes comme celle de la Bérarde (été 2024) ne se reproduisent. J'ai ainsi alerté le gouvernement sur des projets dangereux pour les glaciers et prépare actuellement une proposition de loi pour sauver nos glaciers autant que possible.



JEUX OLYMPIQUES 2030 DANS LES ALPES

Plus largement, je plaide depuis plusieurs années pour une vraie transition de la montagne, accompagnée par l'État comme cela a été le cas durant les « plans neige ». Afin d'en dessiner les contours, j'ai organisé des ateliers sur ce sujet aux journées d'été des écologistes en 2024 et 2025 et à la fête de l'humanité, et j'ai participé au colloque de ma collègue Mathilde Ollivier sur les Jeux olympiques 2030. À chaque fois, nous avons pu en discuter avec des experts et un public nombreux. Pour accompagner cette prise de conscience d'actes, j'ai déposé un amendement au budget 2025 pour instaurer un fonds de péréquation entre stations de ski afin que les plus grosses financent une partie de la transition des plus menacées. Une idée rejetée mais que je vais continuer à soumettre au débat.



SURVEILLANCE DES CARRIÈRES

Je me suis également mobilisé sur le sujet des carrières de sable et de graviers. En juillet 2024, un pan de montagne entier s'est effondré à La Rivière (Isère), entraînant des dégâts considérables : terres inexploitables, route départementale impraticable obligeant les habitant·es de 14 communes à emprunter l'autoroute payante pour se déplacer. Avec les conseillers départementaux écologistes et Sandrine Nosbé, députée de la circonscription, j'ai demandé à plusieurs reprises que la chaîne de responsabilité de cette catastrophe soit établie et que le Département porte plainte. Nous avons également collectivement demandé à ce que les coûts financiers entraînés par cet éboulement pour les habitantes et habitants soient pris en charge et que la portion d'autoroute fréquentée soit enfin gratuite.

J'ai également soutenu le maire et les habitant·es de Saint-Jean-d'Hérons (Trièves) contre l'extension de la carrière de graviers et sables du « Croc-du-Loup », qui suscite une forte opposition locale. Ce doublement de la surface de la carrière générerait une forte pollution sonore et visuelle et impacterait significativement la biodiversité de ce territoire unique en asséchant des zones humides. Par ailleurs, cette augmentation des cadences de remblaiement va à l'encontre de l'objectif ZAN et est hors d'échelle par rapport aux besoins du territoire, sur lesquels nous n'avons d'ailleurs aucune information. J'ai donc interpellé la préfète de l'Isère à plusieurs reprises sur ce dossier et continuerai de le suivre de très près.





INTERNATIONAL

DÉFENDRE LA LIBERTÉ ET LA DIGNITÉ HUMAINE DANS UN MONDE EN CRISE

Dans un contexte international toujours explosif et avec le retour de Donald Trump à la Maison Blanche, cette année a encore été marquée par de nombreux conflits et tensions. Je me suis pleinement mobilisé pour le respect du droit international et une diplomatie œuvrant pour la paix, utilisant tous les moyens à ma disposition.

PALESTINE : PASSER DES PAROLES AUX ACTES !

Alors que le génocide conduit par l'armée israélienne à Gaza s'est poursuivi une deuxième année, je n'ai eu de cesse d'interpeller le gouvernement pour exiger des actions fortes de la France pour la paix. M'étant à nouveau rendu en Israël et en Cisjordanie en janvier 2025 pour alerter sur l'interdiction criminelle de l'UNRWA (agence onusienne apportant l'aide humanitaire aux Palestiniens), j'ai constaté à quel point la situation est désespérée.



Les appels de notre pays à un cessez-le-feu et à la libération des otages, puis la reconnaissance de l'Etat de Palestine à l'ONU - que nous réclamions depuis longtemps - doivent s'accompagner de pressions sur le gouvernement israélien d'extrême-droite : suspension totale de l'accord commercial UE-Israël, embargo sur les armes, les composants et les bien à double usages, interdiction des produits issus des colonies, sanctions contre les responsables gouvernementaux et militaires accusés de crime de guerre et contre l'humanité.

Outre ces demandes répétées, j'ai également confronté l'ambassadeur d'Israël à ses mensonges, réclamé une mobilisation de la marine nationale pour acheminer l'aide humanitaire à Gaza et pour protéger la flottille humanitaire qui tente de briser le blocus de Gaza et signé de nombreux courriers pour aider des civils palestiniens à bénéficier de l'asile en France et finit par obtenir la liste des armes livrées à Israël. Tant que durera l'horreur, je continuerai à me battre sur tous les terrains pour y mettre un terme. A l'heure où j'écris ces lignes, la perspective d'un cessez-le-feu durable semble enfin tangible. C'est un soulagement.



DÉPLACEMENT EN
ISRAËL/PALESTINE :
SAUVONS L'UNRWA !

FACE À L'HOSTILITÉ AMÉRICAINE, RENFORCER LA PUISSANCE EUROPÉENNE

En Europe aussi, la guerre continue. Alors que Trump semble abandonner l'Ukraine, les efforts de la France et de l'Union européenne pour poursuivre le soutien à ce pays qui se bat pour la liberté et la démocratie sont nécessaires et doivent s'amplifier.



Mais l'aide militaire et les sanctions ont montré leurs limites : j'ai donc plaidé pour aller plus loin, en nous appuyant sur l'écologie pour parvenir à la paix. En réduisant notre dépendance aux énergies fossiles et aux engrangements azotés, nous affaiblirons durablement la Russie. Par ailleurs, si le renforcement de notre défense est positif, il doit se faire davantage dans un cadre européen et ne peut être réalisé au détriment de nos services publics et de la protection sociale. J'ai donc plaidé pour que les plus riches prennent enfin leur part à l'effort national et que les dépenses militaires soient exclues des critères de Maastricht.

Malheureusement, dans un monde désormais régi par les rapports de force entre les empires il nous faut consentir à ce rapport de force pour préserver notre sécurité, nos valeurs et nos idéaux. Nous avons construit l'Europe pour éviter la guerre, mais il nous faut désormais préparer l'Europe au risque de guerre.



IL NOUS FAUT DÉSORMAIS
PRÉPARER L'EUROPE AU
RISQUE DE GUERRE

DJIBOUTI : TOURNER LA PAGE DE LA FRANÇAFRIQUE

En mai, le Sénat a débattu l'accord de défense France-Djibouti, qui permettra d'y conserver notre base militaire, dont l'importance est d'autant plus cruciale que la France a perdu presque toutes ses bases sur le continent africain en quelques années.

Mais les leçons des coups d'État anti-français au Sahel n'ont pas été retenues : à Djibouti, la France continue d'aider un régime autoritaire et accusé de torture et de crimes de guerre. J'ai saisi cette occasion pour appeler à écrire une nouvelle page de la relation entre la France et l'Afrique.

GUERRE ISRAËL-IRAN : REFUSER LE MANICHÉISME ET LA LOI DU PLUS FORT

L'agressivité sans limites du gouvernement Netanyahu ne s'arrête pas à la Palestine. Celui-ci a aussi attaqué le Liban, la Syrie, le Yémen, le Qatar et surtout l'Iran, dans une guerre de douze jours en juin 2025 qui a bien failli mettre le feu à toute la région.

N'ayant aucune sympathie pour le régime des mollahs et son programme nucléaire, je considère néanmoins que la guerre n'est pas la solution. J'ai donc vivement interpellé François Bayrou pour que les précédents tragiques de l'Irak, de l'Afghanistan et de la Libye ne se reproduisent pas, appelant à œuvrer pour le cessez-le-feu et une vraie négociation sur le nucléaire iranien.



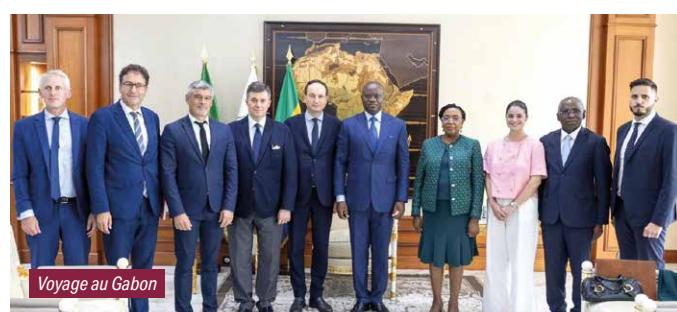
COMME EN 2003, LA FRANCE
DOIT REFUSER LE MANICHÉISME
ET LA LOI DU PLUS FORT

PRÉSERVER NOTRE AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

Alors que les catastrophes humanitaires se multiplient et alimentent des engrenages guerriers, l'aide publique au développement est plus importante que jamais. Cet atout essentiel pour restaurer notre réputation internationale est pourtant sacrifié pour des raisons budgétaires, avec un tiers de son budget amputé en 2025.



J'ai vivement dénoncé ce renoncement, dont les conséquences seront dramatiques sur le terrain, et proposé diverses mesures permettant de financer cette aide, notamment en renforçant la taxe sur les transactions financières. En contact permanent avec de nombreuses ONG, je me mobilise pleinement pour que la France respecte ses engagements internationaux en la matière.



Voyage au Gabon



INDUSTRIE/ÉNERGIE

NOUS AVONS BESOIN D'UN ETAT STRATÈGE !

L'Isère est riche de ses savoir-faire industriels et scientifiques. Parcourant le département toute l'année, j'ai toujours plaisir à découvrir des industries de pointe et d'échanger avec les chefs d'entreprise et les travailleurs pour mieux connaître leur travail et leurs difficultés. Cette année, j'ai ainsi eu le plaisir de visiter le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) de Grenoble, l'entreprise Lumensol (installation de panneaux solaires à Beaucroissant), l'entreprise Ferroglobe (raffinage de silicium) à Livet-et-Gavet, parmi beaucoup d'autres.



PRÉSERVONS NOTRE SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE

Malheureusement, l'année passée a été marquée par une désindustrialisation évitable. Je pense en particulier à Vencorex, fabricant de chlore et de dérivés, dont les produits sont essentiels à notre souveraineté (carburant des fusées Ariane et des missiles, nettoyage des réacteurs nucléaires...). Sa fermeture, qui risque d'entraîner celle d'Arkema Jarrie et des plateformes chimiques du sud grenoblois, est une catastrophe stratégique comme une catastrophe sociale, avec

5000 emplois menacés au total. Je n'ai cessé de me mobiliser, en me rendant sur place et en interpellant les gouvernements successifs pour nationaliser temporairement ou transformer en SCIC cette entreprise qui peut revenir à la rentabilité. Sans justification, l'État l'a malheureusement laissé tomber. Grâce à la mobilisation des salariés et des élus locaux, un espoir s'est néanmoins rouvert avec le projet Exalia, que je soutiens.



En janvier 2025, Photowatt, fabricant de panneaux solaires bas carbone à Bourgoin-Jallieu, a également fermé, après des années de sous-investissement et d'absence de commande de son propriétaire EDF.

Depuis mon élection en 2017, j'ai continuellement alerté le Gouvernement sur l'importance de cette entreprise et son potentiel, qui ne demandait qu'à être développé. Mais là encore, l'absence de volonté politique, de planification industrielle et de protectionnisme pour éviter le dumping étranger ont sacrifié une filière d'avenir et de souveraineté.

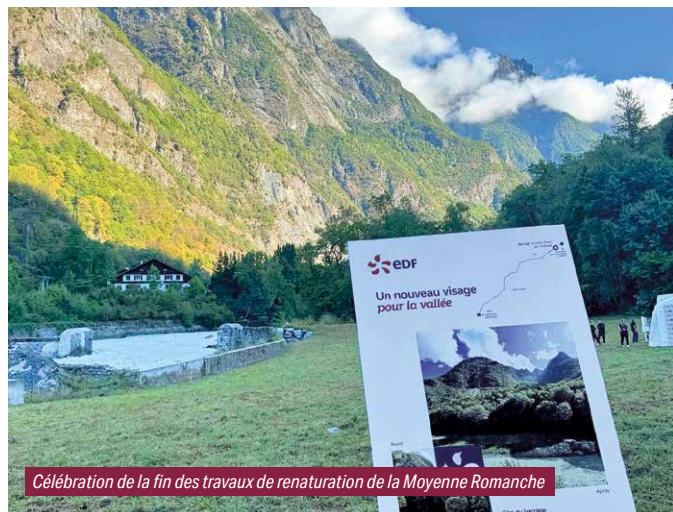
Afin de mieux analyser les difficultés économiques des entreprises industrielles, j'ai réalisé un rapport pour la délégation aux entreprises du Sénat avec mon collègue Michel Canévet, qui porte notamment sur le coût de l'énergie et des assurances. Je me suis en particulier intéressé à ce premier aspect, en pointant l'instabilité créée par le marché de l'électricité. J'y plaide pour une sortie de ce marché, pour revenir à un monopole public et à des tarifs réglementés, en particulier pour les électro-intensifs, dont tout l'équilibre économique est remis en cause par la fin de l'ARENH en 2026.

RAPPORT
ASSURANCES ET ÉNERGIE : COUP
SUR COÛT POUR NOS ENTREPRISES ?



Outre le solaire et l'éolien, il nous faut aussi développer le potentiel de nos barrages hydroélectriques, en améliorant les installations existantes et en multipliant les stations de transfert d'énergie par pompage (STEP), afin de résoudre le problème du stockage. Mais l'obsession de l'Union européenne pour la concurrence a conduit à bloquer le renouvellement des concessions des barrages depuis des années, bloquant tout investissement. Pour sortir de cette situation, le gouvernement envisage désormais un régime «d'autorisation» impliquant un transfert de propriété vers les exploitants, ce qui pose un vrai risque de privatisation déguisée, ainsi qu'un mécanisme de marché où EDF revendrait un tiers de sa production à ses concurrents.

Vu la nécessité de conserver un monopole public sur ces infrastructures, pour éviter de donner une rente au privé, pour des raisons de sécurité et pour mieux gérer la ressource en eau, je me battrai sans relâche contre cet accord inacceptable. En 2021, le Sénat avait débattu de ma proposition de loi pour instaurer une quasi-régie, solution validée par l'UE qui garantit le monopole public. Cette solution est toujours possible et je continuerai à la porter.



DÉFENSE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Pour garantir cette énergie abordable, les énergies renouvelables (ENR) sont la solution, tant leur coût n'a cessé de baisser ces dernières années. Malheureusement, la droite et l'extrême droite sont vent debout contre les éoliennes et les panneaux solaires et ont inscrit un moratoire sur les ENR dans la loi dite « Gremillet » à l'Assemblée nationale. Absurde, ce moratoire est dangereux pour les entreprises du secteur, qui représente plus de 140 000 emplois en France, dont beaucoup ne sont pas délocalisables. M'opposant totalement à cette aberration, je me réjouis de son rejet depuis mais reste vigilant quant à de nouvelles tentatives rétrogrades des droites sur ce sujet.



Présentation de mon rapport pour la délégation aux entreprises du Sénat



SERVICES PUBLICS

FACE À L'AUSTÉRITÉ BUDGÉTAIRE, DÉFENDRE NOS SERVICES PUBLICS

PROTECTION DE L'ENFANCE

Cette année, j'ai été alerté par plusieurs associations, collectifs et professionnels engagés sur la protection des enfants de graves problèmes dans notre département : défaut de protection et d'accompagnement effectif des enfants placés, non-respect des ordonnances de placement émises par les juges des enfants, défaut d'accompagnement des familles, manque de transparence sur l'utilisation des moyens financiers alloués aux structures d'accueil, non-respect du principe de présomption de minorité pour les mineurs non-accompagnés, violences institutionnelles à l'encontre des parents protecteurs...

En lien avec les élu-es du groupe écologiste du Département de l'Isère, je me suis donc pleinement investi sur ces enjeux. J'ai d'abord interpellé la ministre du Travail, de la solidarité et des familles, dans une question orale, sur les dysfonctionnements des conseils de famille de l'Isère, qui gèrent le placement des enfants qui ne sont plus confiés à leurs parents. La composition de ces conseils, la régularité de leur réunion et la légalité de leurs décisions posent en effet question.

J'ai également échangé avec plusieurs anciens enfants placés à l'aide sociale à l'enfance, premiers concernés par ces dysfonctionnements. Ils et elles m'ont confié leurs histoires personnelles et leurs propositions pour la construction d'un nouveau système qui protège et accompagne véritablement les enfants. Je poursuivrai ce travail collaboratif et exigeant dans les prochains mois.

ACCÈS À L'AVORTEMENT EN ZONE RURALE

50 ans après l'adoption de la loi Veil légalisant l'avortement, l'accès concret à cette liberté désormais constitutionnelle reste compliqué dans certains territoires, notamment à la campagne.

Ainsi, 130 centres proposant des IVG ont fermé depuis 15 ans et plusieurs rapports, notamment du Planning familial, mettent en évidence un accès de plus en plus compliqué. Concrètement, 17% des femmes ayant avorté en 2022 ont dû le faire dans un autre département, les délais entre le premier rendez-vous et la réalisation de l'IVG s'allongent et la méthode d'avortement est parfois imposée. En mai 2025, j'ai donc posé une question au gouvernement sur ce sujet, demandant un soutien public plus fort pour renforcer l'accès à ce droit pour les femmes habitant en zone rurale.



AVORTER EN ZONE RURALE,
UN PARCOURS DE LA COMBATTANTE

SANTÉ MENTALE ET ACCÈS AUX SOINS

Alors que le système public de santé ne cesse de se dégrader, je me suis rendu, cette année encore, au Centre Hospitalier Alpes Isère de Saint-Egrève. J'ai pu échanger avec la direction mais aussi avec les personnels soignants et leurs représentants sur la prise en charge des patient-es et les conditions de travail dans leur établissement.

Dans un contexte où un·e Français·e sur cinq est concerné·e par la santé mentale et où cette dernière a été déclarée grande cause nationale par le gouvernement en 2025, les choix budgétaires de la dernière loi de finances de la sécurité sociale n'ont pas été à la hauteur des enjeux. Alors que les besoins augmentent partout sur le territoire, les hôpitaux psychiatriques voient leur capacité d'accueil se réduire. Les professionnels font face à une surcharge de travail et à une perte de sens, ce qui dégrade la prise en charge des patient-es et entraîne une crise de la profession. Les jeunes sont particulièrement touchés par ce manque de moyens, à l'heure où de plus en plus de centres médico-psychologiques sont contraints de fermer leurs portes, faute de moyens suffisants pour fonctionner. Je continuerai à interpeller le gouvernement sur les difficultés d'accès aux soins psychiatriques dans nos territoires et de défendre une véritable politique de santé publique dans l'hémicycle.



Visite du CHAI (hôpital psychiatrique) de Saint-Egrève

SOUTIEN AU PLANNING FAMILIAL ET AUX CIDFF

Le Planning familial offre, pour toutes et tous, un accès aux soins et aux droits en santé sexuelle et affective. Le Planning de l'Isère, avec lequel j'échange régulièrement, est le plus grand Planning de France en nombre de salarié-es (70 salarié-es pour 36 ETP).

Il gère 7 centres de santé sexuelle (sur les 24 que compte le département). Les demandes de consultations et d'entretiens ne cessent de croître: entretiens avec une conseillère conjugale et familiale, consultation médicale pour un suivi gynécologique, une contraception, un dépistage, une IVG ou une transition médicamenteuse... Les consultations pour des faits de violences sexistes et sexuelles, de violences intrafamiliales et de violences conjugales sont elles aussi en constante augmentation.

Pourtant, les moyens à disposition du Planning familial (tout comme ceux alloués aux Centres d'information aux droits des femmes et des familles) ne cessent de baisser : augmentations de salaires non compensées, dotations de fonctionnement supprimées, moyens non indexés sur l'inflation... En lien avec les conseillers départementaux écologistes, j'ai relayé les inquiétudes et demandes du planning familial de l'Isère et des CIDFF de l'arc rhônalpin à l'échelle locale et nationale, demandant notamment à ce que l'Etat compense de manière effective et complète, la prime SÉGUR. À l'heure où les départements et l'Etat se désengagent de ces centres vitaux et essentiels, il est plus que jamais essentiel de soutenir ces structures.

DROITS DES PERSONNES ÉTRANGÈRES : DES RECUS HONTEUX

Cette année a également été marquée par un recul massif des droits des personnes étrangères: restriction des conditions d'accès au droit au séjour par la circulaire du 24 janvier 2025 prise par le ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau, durcissement des conditions d'accès aux prestations sociales, remise en cause de l'AME, discussions sur l'abrogation du titre de séjour étranger malade...

Alors que le taux de non-recours à l'AME est de 49%, chaque année, des propositions émanant de la droite et de l'extrême droite tentent de limiter son budget, de restreindre l'offre de soins proposée voire de l'abolir entièrement. Les acteurs associatifs, dont l'équipe de Médecins du monde, que j'ai rencontrée à Grenoble, tirent la sonnette d'alarme sur les conséquences mortifères de ces politiques. Aux côtés des associations et dans l'hémicycle, je continuerai à me mobiliser contre les textes honteux, qui trahissent notre République et nos valeurs.



Depuis 2022, la Préfecture de l'Isère connaît des dysfonctionnements importants, impactant directement les droits et la vie des personnes étrangères du territoire. Aujourd'hui, si des améliorations sont à saluer, le compte n'y est toujours pas: d'importants retards de traitement des demandes de titres et des renouvellement sont toujours à déplorer (notamment pour les demandes de regroupement familial) et l'accueil physique à la Préfecture est toujours inexistant, malgré deux condamnations successives par le Tribunal administratif de Grenoble. Ces dysfonctionnements ont des conséquences mortifères pour les personnes et leurs familles, que mon équipe continue de recevoir en nombre à ma permanence: interruption de leur contrat de travail ou de leur stage de fin d'études, perte de revenus, perte de leur logement, perte des droits sociaux, impacts importants sur leur santé mentale et physique...

Nos alertes répétées auprès de la Préfète de l'Isère portent souvent plus leur fruit que celles portées par les personnes concernées ou par les associations les accompagnant dans leurs démarches, ce qui illustre aussi un problème d'inégalité d'accès au service public. Aux côtés des associations et des personnes concernées, premières victimes de ces défaillances majeures, je continuerai de demander le rétablissement d'un véritable service public, accessible et de qualité, garantissant le respect des droits et de la dignité des personnes étrangères et œuvrant pour la reconnaissance d'un droit inconditionnel au travail.



Échange avec Eric Vaillant, procureur de la République de Grenoble

SÉCURITÉ

DES MOYENS PLUTÔT QUE DES LOIS LIBERTICIDES

Début février, le Sénat a adopté une loi importante contre le narcotrafic, qui va enfin permettre de s'attaquer aux gros trafiquants, au blanchiment et aux entreprises liées à ce trafic meurtrier. Le groupe écologiste a beaucoup travaillé ce texte et salue la création d'un parquet national pour la criminalité organisée, la lutte contre la corruption ou la sécurisation du statut des repentis. Il reste cependant à compléter cette loi d'un volet social et sanitaire, en réfléchissant à l'accompagnement social des personnes voulant sortir du trafic, à la prise en charge des addictions et à la légalisation ou dépénalisation de certaines drogues. Parallèlement à ce travail législatif, j'ai également demandé une vraie transparence au ministère de l'intérieur sur les effectifs de police et de gendarmerie réellement déployés dans chaque ville. Au lieu d'accuser les maires de laxisme, l'État doit les accompagner avec des moyens sur le terrain.



NARCOTRAFIC : LE GOUVERNEMENT NE PEUT PAS SE DÉFAUSSER SUR LES MAIRES !

En mai, j'ai défendu au Sénat une proposition de loi de mon collègue écologiste Gregory Blanc sur les services de pompiers pour renforcer le modèle français du volontariat. De plus en plus sollicités suite au changement climatique, nos services de sécurité civile doivent être confortés, tant chez les pompiers professionnels que chez les volontaires. Nous nous réjouissons d'avoir mis ce sujet et à l'agenda et attendons les annonces à venir du Beauvau de la sécurité civile.

Cette année a également été marquée par de terribles meurtres islamophobes, dont la condamnation n'a malheureusement pas été unanime dans la classe politique française. Engagé contre toutes les discriminations, j'ai interpellé le gouvernement sur son inaction face à l'islamophobie à la suite du meurtre d'Aboubakar Cissé dans une mosquée du Gard et appelé à ne pas instrumentaliser la laïcité contre l'islam.

Comme les années précédentes, j'ai effectué plusieurs visites de prisons et de centres de rétention administrative des étrangers en situation irrégulière. Les conditions de détention y sont souvent très mauvaises et violent la dignité humaine la plus élémentaire. Ainsi, j'ai de nouveau visité le centre pénitentiaire Grenoble-Varces, où la surpopulation atteint 180% et où les cellules sont parfois dans un état désastreux. Etant donné que les moyens humains et financiers des établissements pénitentiaires se basent sur leur capacité d'accueil initiale, les conditions de travail des agents et les chances de réinsertion

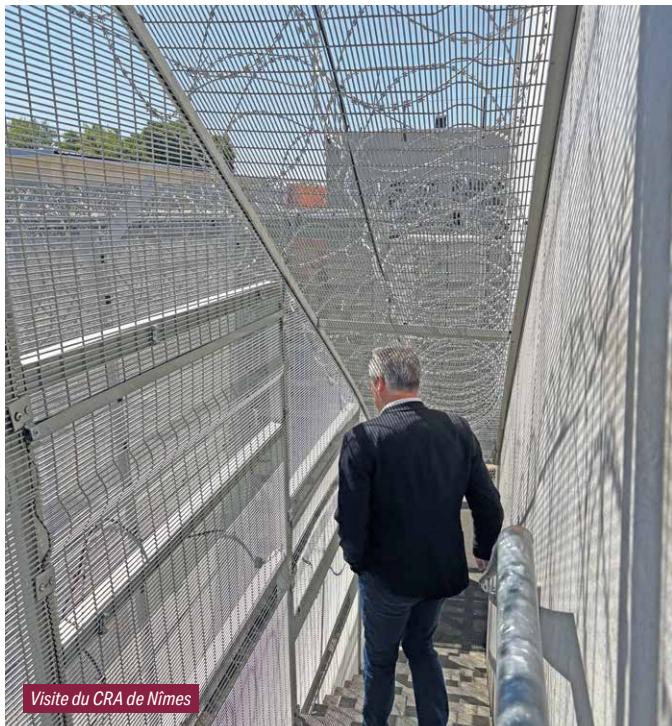


sont très dégradées. Aux côtés des professionnels du monde judiciaire et des députés de l'Isère Cyrielle Chatelain et Jérémie lordanoff, je continuerai de me mobiliser pour obtenir des conditions de travail et de détention dignes, afin que la prison ne conduise pas systématiquement à la récidive.

DÉFENSE DES LIBERTÉS

VISITE DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTÉ

En juillet 2025, j'ai exercé mon droit de visite parlementaire des lieux de privation de liberté au Centre de rétention administrative (CRA), puis à la prison de Nîmes. J'étais accompagné par trois journalistes, qui ont pu documenter les conditions de rétention et de détention dans ces deux lieux.



Visite du CRA de Nîmes

J'ai pu visiter les locaux et échanger avec le personnel du CRA et de la prison, ainsi qu'avec des personnes retenues et détenues. Le CRA fonctionne en mode dégradé, avec 40 postes non-pourvus. Les personnes retenues ainsi que les personnels nous ont fait état de tensions régulières dans les zones de vie, accentuées par l'allongement de la durée de rétention, la canicule et les CRA sont aujourd'hui transformés en prison. La proposition de loi des LR sur l'allongement du délai de rétention de 90 à 210 jours, retoquée par le Conseil Constitutionnel, témoigne de cette dérive.

Suite à cette visite, je veux rappeler que les CRA sont des lieux de privation de liberté pour des personnes, dont le seul tort est d'être en situation irrégulière sur le territoire, qui sont, comme le témoigne les faibles taux d'éloignement, le plus souvent relâchées sur le territoire français sans être expulsées. Le coût humain de ces rétentions est désastreux : souffrances psychologiques, blocage des parcours de vie des personnes, des possibilités de travail et d'évolution personnelle et professionnelle. Il faut mettre en place des politiques d'inclusion et d'accueil permettant à ces personnes de travailler et de s'insérer dans la société.

ATTAQUE CONTRE L'INDÉPENDANCE DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Début juillet 2025, le Sénat a débattu en toute urgence, pourtant sans nécessité apparente, de la réforme de l'audiovisuel public, tout juste rejetée par l'Assemblée nationale, dans des conditions inacceptables, notamment le recours au vote bloqué qui a supprimé nombre de nos amendements sans débat.

Ce texte, obsession de la ministre Rachida Dati, vise à regrouper France TV, Radio France et l'INA dans une holding dirigée par un PDG unique. Nous avons cependant réussi à en exclure France Médias Monde, dont l'indépendance est extrêmement importante.

Cette manœuvre répond à deux objectifs : faire de nouvelles coupes budgétaires et renforcer le contrôle politique de l'information. Alors que la mainmise des milliardaires sur l'information se renforce, le rôle de l'audiovisuel public doit au contraire être d'informer au mieux nos concitoyens. J'ai donc vivement dénoncé cette réforme dangereuse pour notre démocratie et rappelé la censure et l'autocensure qui sévissent déjà. J'ai particulièrement pris la défense de l'information locale, de l'investigation et de la couverture internationale, premières victimes de l'austérité, et défendu un retour de la redevance audiovisuelle, universelle et progressive aux revenus, pour assurer un financement indépendant.



RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC :
LE DERNIER CLOU DU CERCUEIL DE
L'INDÉPENDANCE DES MÉDIAS PUBLICS

MON ÉCOSYSTÈME



COMITÉ SÉNATORIAL

Depuis 2017, un comité sénatorial, lieu de dialogue et d'expression de toutes les sensibilités politiques citoyennes, écologistes et de gauche, me permet d'exercer mon mandat dans un cadre collégial.

Fort de propositions et d'arguments sur des sujets pas toujours consensuels, c'est un espace constructif et indispensable au lien entre le local et le national. La présence d'élu.es du bloc communal, de la Région et du Département permet également de travailler en lien étroit avec l'action des collectivités locales et de fédérer les énergies pour une action territoriale amplifiée.



FRAIS DE MANDAT

Conformément à mes engagements, mes frais de mandats sont publics depuis le premier jour et chacun peut vérifier l'usage des moyens qui sont mis à ma disposition par le Sénat. L'occasion de rentrer dans mon quotidien et de comprendre certains de mes choix.

ÉQUIPE



Fabien
DUQUESNE

Paris/Isère

Formation en Histoire et Sciences politiques. Il exerce en tant que collaborateur parlementaire depuis 13 ans, à l'Assemblée nationale d'abord, puis au Sénat depuis 10 ans. Il m'accompagne depuis le début de mon mandat de sénateur ainsi que dans mes fonctions de président de groupe.

f.duquesne@clb.senat.fr



William
BOUCHARDON

Bureau au Sénat

Formation en Sciences Politiques. Passé par différentes expériences dans le milieu du journalisme, il a effectué un stage au sein du cabinet du maire de Grenoble, puis à la permanence parlementaire de Guillaume Gontard avant de rejoindre définitivement l'équipe. Après deux ans à Grenoble, il exerce désormais depuis 2023 à Paris, tout en continuant à suivre les dossiers isérios.

15 rue de Vaugirard - 75006 Paris
Tél. 01 42 34 39 61



Lili BEHIELS

Permanence
parlementaire
en Isère

Formation en Droit public et international et en Langues Etrangères Appliquées. Après plusieurs stages en Italie et un passage au Département de l'Isère, elle a travaillé comme juriste à la mairie de Grenoble avant de rejoindre l'UGA et de coordonner le dispositif de signalisation des violences sexistes et sexuelles. Elle rejoint l'équipe de Guillaume Gontard en août 2024.

20 rue Emile Gueymard - 38000 Grenoble
Tél. 04 38 86 28 74



RETRouvez toute notre actualité et
abonnez-vous à la newsletter sur :
WWW.GUILLAUME-GONTARD.FR



PERMANENCE PARLEMENTAIRE

20 RUE EMILE GUEYMARD - 38000 GRENOBLE

TÉL. 04 38 86 28 74

| G.GONTARD@SENAT.FR |

BUREAU AU SÉNAT

15, RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06

TÉL. 01 42 34 39 60

